

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017**

Convocation le 23 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente octobre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Fabrice Redoules

Étaient absents : Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau et Rémi Soullignac

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA FUSION
AQUARESO ET SIAEP**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2017 portant projet de périmètre de la fusion des syndicats d'alimentation en eau potable de Cazals (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable : SIAEP) et AQUARESO ;

Monsieur Le maire donne lecture de l'arrêté portant projet de statut, celui-ci ayant été notifié à toutes les communes le 2 octobre 2017.

Dès lors que la commune dispose d'un délai de trois mois à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sans quoi, le projet sera réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée que dans la mesure où les deux tiers, au moins, des organes délibérantes des communes membres des syndicats inclus dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié, au moins, des mêmes organes délibérants représentant les deux tiers de cette population, auraient délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, sur le projet de périmètre de nouvel établissement issu de la fusion des syndicats d'alimentation en eau potable de Cazals et Aquareso et sur le projet de statuts, tel qu'arrêté par le préfet du lot le 2 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel établissement issu de la fusion des syndicats d'alimentation en eau potable de Cazals et Aquareso, tel qu'arrêté par le préfet du Lot en date du 2 octobre 2017.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision,

POUR : 0

CONTRE : 8

ABSTENTION : 0

Les Arques, le 30 octobre 2017

Le Maire,

Jérôme Bonafous